

## MENTION DANS LA PRESSE

### AVIS A LA POPULATION POUR MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU EN MAIRIE

#### Commune de Faÿ-Lès-Nemours

#### Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Faÿ-Lès-Nemours

Par arrêté n°19-2020 en date 26 juin 2020 le Maire a décidé de prescrire la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Faÿ-Lès-Nemours applicable sur son territoire, pour les raisons suivantes :

- Faire évoluer l'article 3 du règlement de la zone à urbaniser (AU), en matière d'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- Modifier le principe d'aménagement en matière d'architecture, de densité et de performances énergétiques au sein de l'OAP Secteur de « La Coulée aux Chevaux ».

Par délibération n°50-2020, en date du 07/09/2020, le Conseil Municipal a fixé les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du PLU.

Le dossier de modification simplifiée du PLU sera mis à la disposition de la population du 1<sup>er</sup> au 31/10/2020 (1 mois) :

- En mairie de Faÿ-Lès-Nemours, 30, rue Grande 77167 Faÿ-lès-Nemours, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit lundi, mardi, vendredi de 16 h 30 à 18 h et le jeudi de 10 h 30 à 12 h),
- Sur le site internet de la commune de Faÿ-Lès-Nemours (<https://www.fay-les-nemours.fr/>).

Pendant cette période, un registre sera laissé en mairie afin que le public puisse y formuler ses observations. Le public pourra également adresser ses observations écrites à l'attention de Monsieur le Maire, en mentionnant l'objet suivant « modification simplifiée du PLU » par voie postale ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-fay-les-nemours@wanadoo.fr).